



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Ordre du Jour AG

Protocole Pass sanitaire

Défraiement des Arbitres

Dates Formations et Détections

PROCES VERBAUX

Football à Effectif Réduit

Organisation des Championnats & Coupes

Statuts & Règlements

Futsal

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 9 Octobre 2021 à 09h00

Au Cresco 4, Avenue Pasteur à Saint Mandé

(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)



TOURNOI DU VAL DE MARNE

22^E TOURNOI INTERNATIONAL U16



ANGLETERRE BELGIQUE FRANCE ITALIE

	MAR. 02/11	JEU. 04/11	SAM. 06/11
	ITALIE ANGLETERRE	ANGLETERRE BELGIQUE	BELGIQUE ITALIE
	14H00 - STADE D'OLIER PIRON LIMEIL BREVANNES	14H00 - STADE GABRIEL PÉRI - VITRY SUR SEINE	14H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" - BONNEUIL SUR MARNE
	FRANCE BELGIQUE	FRANCE ITALIE	FRANCE ANGLETERRE
	16H00 - STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - CRETEIL	16H00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT - PLESSIS TRÉVISE	16H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" - BONNEUIL SUR MARNE

ENTRÉE GRATUITE
districtvaldemarne.fff.fr



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

SE LAVER LES MAINS RÉGULIÈREMENT

MAINTENIR UNE DISTANCIATION SOCIALE

Edition N° 553 du Jeudi 7 Octobre 2021

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées

éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

RESULTATS COUPE DE FRANCE

4^{ème} TOUR

DATES	MATCHS	Résultats
<u>02/10/2021</u>	<u>Ivry Us 1 - Drancy Ja 1</u>	2 - 1
<u>03/10/2021</u>	<u>Chambourcy Asm 1 - Villeneuve Ablon U.S 1</u>	2 - 2
<u>03/10/2021</u>	<u>Courdimanche As 1 - Lusitanos St Maur 1</u>	0 - 10
<u>03/10/2021</u>	<u>Cachan Asc Co 1 - Franconville Fc 1</u>	1 - 1 tab 4-2
<u>03/10/2021</u>	<u>Breval Longnes F.C. 1 - Vincennes Co 1</u>	0 - 2
<u>03/10/2021</u>	<u>Charenton Cap 1 - Puteaux Csm 1</u>	2 - 0
<u>03/10/2021</u>	<u>Fontenay Us 1 - Champigny F.C. 94 1</u>	1 - 1 tab 4-3
<u>03/10/2021</u>	<u>St Maur Vga 1 - Val Yerres Crosne 1</u>	0 - 2
<u>10/10/2021</u>	<u>Torcy Val Maubuee 1 - Villejuif U.S. 1</u>	-

TIRAGE COUPE DE FRANCE

5^{ème} TOUR du 17/10/21

Equipes	Résultat
17/10/2021	Cachan Asc Co 1 - Versailles 78 Fc 1
17/10/2021	Chatou As 1 - Fontenay Us 1
17/10/2021	Creteil Lusitanos Us 1 - Entente Ssg 1
17/10/2021	Fc 93 Bobigny B. G. 1 - Ivry Us 1
17/10/2021	Charenton Cap 1 - Argenteuil Rc 1
17/10/2021	Salesienne De Paris 1 - Vincennes Co 1
17/10/2021	Deuil Enghien Fc 1 - Lusitanos St Maur 1
17/10/2021	Villejuif U.S. 1 - Trappes E.S. 1

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 à 09h00

Au Cresco 4, Avenue Pasteur à Saint Mandé



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- + Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- + Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- + Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 17 Octobre 2020 à Villiers/Marne
(Parution E-Foot N°544 du 14/04/21)
- + Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- + Approbation du Rapport Moral, saison 2020 & 2021
- + Challenge du Fair-Play : Proposition de nouveau règlement
- + Rapport Financier au 30 Juin 2021
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2021
- + Budget Prévisionnel 2021 & 2022
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2020 & 2021
- + Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- + Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Les Récompenses seront remises
après chaque point de
l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
(Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 09 Septembre 2021**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/06/21)

QUI CONTRÔLE LE PASS SANITAIRE ?

- Le contrôle avant match est effectué par le référent covid ou un membre de l'équipe covid de l'équipe « recevant »
 - En aucun cas : l'arbitre ne contrôle les pass sanitaires.
- Seules les personnes ayant une mission essentielle à la rencontre munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires
- Toutes les personnes circulant dans la zone vestiaires doivent être munies du pass sanitaire et porter un masque

Pour les stades ayant une seule entrée : Le contrôle se fait à l'entrée du Stade.

Pas de Pass Sanitaire = Pas d'entrée dans le stade

Protocole d'organisation des rencontres régionales et départementales

Le Pass sanitaire, c'est quoi ?

- A ttestation de vaccination complète
- T est PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre indication à la vaccination
- Auto test validé par un professionnel de santé.

Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

Le port du masque

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

Les animations d'avant match, à la mi temps et d'après match, sont à proscrire.

Les Protocoles d'avant match sont interdits.

Les acteurs de la rencontre

(Arbitres Dirigeants Joueurs)

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.

Délégués - Observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque.

Les spectateurs

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire

Buvette Restauration

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci dessous :

1. A partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueuses/ joueurs **sur 7 jours glissants** (en championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose un **isolement de l'équipe** pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition. Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels. ■

Ces informations sont une synthèse du protocole que vous pouvez retrouver dans son ensemble à partir du QR code suivant :





RAPPEL IMPORTANT **AUX CLUBS et AUX ARBITRES** **SAISON 2021 & 2022**

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- **Seniors D1, D2, D3**
- **Féminins D1** (*Les prélèvements débuteront en Octobre*)
- **U18 D1, D2,**
- **U16 D1, D2,**
- **U14 D1, D2, D3**
- **CDM D1**
- **FUTSAL D1 et D2** (*Les prélèvements débuteront en Octobre*)

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement (*)** aux alentours du **25 Septembre 2021**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin Mai (**soit au total 9 prélèvements**),

le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 20** de chaque ***mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2021)***.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS
Pour ces matches, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).



Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
07/10/2021	08/10/2021	REPORT
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	CLUB
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
14/10/2021	15/10/2021	DISTRICT
25/11/2021	26/11/2021	VILLENEUVE AFC
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	CLUB
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT
24/03/2022	25/03/2022	CLUB

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	DISTRICT
27/01/2022	28/01/2022	CLUB
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
29/11/2021	30/11/2021	CLUB
24/01/2022	25/01/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
08/11/2021	09/11/2021	CLUB
14/02/2022	15/02/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
24/05/2021	25/05/2021	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/12/2021	15/12/2021	DISTRICT
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2021	02/04/2021	DISTRICT + CLUB
14/05/2021	21/05/2021	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/05/2022	21/05/2022	DISTRICT
23/06/2022	23/06/2022	DISTRICT

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS
Calendrier prévisionnel



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 3 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 11 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 25 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Jeudi 28 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Vendredi 29 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 1 décembre 2021

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

U15F

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 27 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 22 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 9 mars 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 6 avril 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 avril 2022

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 16 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 22 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

Lundi 6 décembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

6 autres dates seront définies lors de la deuxième partie de saison

Procès-Verbaux

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 04/10/2021

Président : M. MAGGI

Présents : MM. TAVENOT – ALVES- GUERCHOUN

Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

JEUNES

U16 – D3 / B

FC BREVANNES 1 / ENT. MANDRES-PERIGNY 1

du 26/09/2021

Demande d'évocation du club d'ENT. MANDRES-PERIGNY
sur la participation et la qualification de KOZIAN Stéphane, BOULILA Samir et KOZIAN Séverine du club de
FC BREVANNES 1 susceptibles de ne pas être qualifiés pour la rencontre.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire irrecevable.

En effet la contestation de la participation et la qualification d'un Dirigeant doit être déposée en réserve d'AVANT MATCH et non sous forme de demande d'évocation.

D'autre part, la commission n'est pas habilitée à juger des faits relatés concernant le déroulement de la rencontre.

De plus la commission informe le club d'ENT. MANDRES PERIGNY que le certificat médical est fortement conseillé mais NON OBLIGATOIRE pour les Dirigeants.

Jugeant en premier ressort

La commission suivant les articles 142 et 150 des RG de la FFF rejette la demande d'évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS

ANCIENS – D3 / B

GENTILLY AC 11 / PORT. ACA CHAMPIGNY 12

Du 26/09/2021

Réclamation du club de PORT. ACA CHAMPIGNY 12 sur la qualification et la participation du joueur **GRATEROL GARCIA Simon** Licence enregistrée le 21/09/2021 du club de GENTILLY AC 11 se présentant avec une licence datée du 21/09/2021.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

Le joueur : **GRATEROL GARCIA Simon** titulaire d'une licence enregistrée le 21/09/2021 était donc qualifié pour disputer la rencontre.

En conséquence la commission juge la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 05 octobre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mme POLICON – MM. ARNAUD, BOUSSARD, BRUNET, LEFEUVRE, SOUISSI, TOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriel de Vers L'avant du 05/10/2021 -SENIORS 4.B (Dérogation annuelle)

La Commission enregistre que l'équipe SENIORS D4.B, jouera ses matchs **Stade Balzac 103 rue Balzac à Vitry Seine à 15h30** . Avis aux clubs concernés.

COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1^{ER} tour	03 Octobre 2021	Tirage effectué
2^{ème} Tour	14 Novembre 2021	19 Octobre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8^{ème} Finale	06 Mars 2022	08 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11et 12 Juin 2022	

23912597- VILLIERS ES / PORT.ACA. CHAMPIGNY Coupe VDM Seniors du 03/10/2021

Lecture du rapport de l'arbitre du 03/10/21. Match non joué pour non présentation du pass sanitaire pour les joueurs de PORT. ACA CHAMPIGNY .

La Commission donne match perdu à l'équipe de PORT. ACA CHAMPIGNY.

L'équipe de VILLIERS ES est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

23912595- MIMOSA MADA-SPORT1 / VALENTON CS 1 Coupe VDM Seniors du 03/10/2021

Lecture de la feuille de match du 03/10/21. Match non joué pour non présentation des joueurs de l'équipe de VALENTON CS.

La Commission donne match perdu pour l'équipe de VALENTON CS.

L'équipe de MIMOSA MADA-SPORT est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

23912605-BOISSY UJ / FRESNES AAS Coupe VDM Seniors du 03/10/21

Courrier de Boissy UJ du 29/09/21.

La Commission note le forfait avisé de BOISSY UJ.

L'équipe de FRESNES est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

23912606 – FC VITRY 94 ACA / LIMEIL AJ Coupe VDM Seniors du 03/10/21

Courrier de Limeil AJ du 29/09/21.

La Commission reporte le match à une date ultérieure (Match de championnat le même jour).

23912588- AC GENTILLY / FC BLED Coupe Seniors du 03/10/2021

En retour de la Commission Discipline.

La Commission fixe le match au 17/10/21, avec 3 arbitres officiels et un délégué à la charge des 2 club.

CHAMPIONNAT CDM

23839022 – CHOISY US / NUEVE UNO 5 CDM D2 du 26/09/21

Reprise du dossier. Lecture de la feuille de match.

La Commission note le 1^{er} forfait de NUEVO UNO.

COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	14 Novembre 2021	19 Octobre 2021
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	02 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	17 Octobre 2021	28 Septembre 2021
2 ^{ème} Tour	14 Novembre 2021	19 Octobre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 17 OCTOBRE 2021 à 9H30 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

CHAMPIONNAT + 45 ANS

23824774- LUSITANOS SAINT MAUR / ENTENTE FONTENAYSIENNE + 45 ans Poule B du 10/10/2021

Courrier et accord des 2 clubs (via footclub) du 03/10/21, pour jouer le match me 21/11/21

La Commission donne son accord pour le report de la rencontre.

COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} Tour	17 Octobre 2021	28 Septembre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 Finale	A définir	
¼ Finale	A définir	
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 17 OCTOBRE 2021 à 9H30 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U18

COURRIEL DE FC BOISSY du 30/09/21 U18 D3.A

La commission enregistre le **forfait général de l'équipe.**

Une amende de 150 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

23450120 – IVRY FOOT U.C 2 / ALFORTVILLE U.S 1 U18 D1 du 26/09/21

Lecture de la feuille de match du 26/09/21

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Alfortville US.

23451277 – VILLENEUVE ABLON US / RUNGIS US U18 D2.B du 26/09/21

Reprise du dossier du 28/09/21 (2 matches même heure/même terrain). **La commission fixe le match au 17/10/2021 .**

COUPE VDM U18

U18 VDM :

1^{ER} tour

Dates des Rencontres

03 Octobre 2021

Dates des tirages

Tirage effectué

2^{ème} tour

14 novembre 2021

26 octobre 2021

Cadrage

09 janvier 2022

14 Décembre 2021

1/8^{ème} Finale

20 Février 2022

28 Janvier 2022

¼ Finale

17 Avril 2022

A définir

½ Finale

26 Mai 2022

A Définir

Finale

12 Juin 2022

23962011 – C.A HAY LES ROSES / BRY FC1 Coupe VDM U18 du 03/10/21

Courriel de C.A Hay les Roses du 30/09/21

La commission enregistre le forfait avisé de l'équipe C A Hay- les- roses.

L'équipe de BRY FC est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

23962010 – A S VAL DE FONTENAY / FC CHAMPIGNY U18 du 03/10/21

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre (manque licences).

La commission enregistre le forfait de de l'équipe de AS Val de Fontenay.

L'équipe de CHAMPIGNY FC est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

23962004 – US ALFORTVILLE / UF CRETEIL U18 du 03/10/21

Lecture de la feuille du match (*manques licences*).

La commission enregistre le forfait de de l'équipe de UF Créteil.

L'équipe d'ALFORTVILLE US est automatiquement qualifiée pour la suite de la compétition.

COUPE U16 VDM et AMITIE

U16 VDM et AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	17 Octobre 2021	Tirage effectué
2 ^{ème} tour (VDM Nouveau)	14 novembre 2021	26 octobre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

COUPE VDM U16

Désignation des matches comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 17/10/21 à 13 heures sur le terrain du 1^{er} nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

Exempts : Les clubs disputant en championnat de Ligue + Villecresnes US.

COUPE Amitié U16

Désignation des matches comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 17/10/21 à 13 heures sur le terrain du 1^{er} nommé.

Exempts : RC JOINVILLE 2.

COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	26 Novembre 2021	03 Novembre 2021
2 ^{ème} Tour	30 Janvier 2022	11 Janvier 2022
Cadrage	20 Février 2022	02 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U14

23822250 – FONTENAY SS/BOIS US / ARCUEIL C.O. U14 D4.A du 02/10/21

Courriel d'Arcueil COSM du 29/09/21

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe d'Arcueil COSM.

23822251 – AS VAL DE FONTENAY 2 / KREMLIN BICÊTRE CS2 U14 D4.A du 02/10/21

Courriel de A S Val de Fontenay 30/09/21.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de Val de Fontenay AS.

23822339 – IVRY FOOT U S 3 / ASOMBA 1 U 14 D4.B du 25/09/21

Lecture de la feuille de match du 25/09/21

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Asomba1

23822525 – THIAIS FC 3 / FC ALFORTVILLE U 14 D4.D du 02/10/21

Courriel de FC d'Alfortville 1 du 30/09/21.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe de FC Alfortville

23822431 – GENTILLY AC / CAUDACIENNE ES U14 D4.C du 02/10/21

Courriel de Gentilly AC du 01/10/21.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de Gentilly AC

Courriel de la CAUDACIENNE ES du 04/10/21 U14 D4.C (dérogation annuelle)

Demande de dérogation pour jouer ses **matchs à domicile à 14h30.**

Accord de la commission. Avis aux clubs concernés.

COUPE U14 VDM et AMITIE

U14 VDM et AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	23 Octobre 2021	Tirage effectué
Cadrage	08 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

COUPE VDM U14

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 23/10/2021 à 16 heures sur le terrain du premier nommé.

Exempts : Les clubs disputant en championnat de ligue + Bry FC,

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque match.

COUPE Amitié U14

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 23/10/2021 à 16 heures sur le terrain du premier nommé.

Exempts : CA Vitry 3

COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	06 Novembre 2021	19 Octobre 2021
2 ^{ème} Tour	15 Janvier 2022	21 Décembre 2021
Cadrage	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

REUNION DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. SAINT-ALBIN Maurice, GOURDOU Jean-Philippe, FETOUS Lakhdar, KUNTZMAN Michel, GRESSIEN Georges, NOYON Joël, MOUSTAMID Abdou,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents(es) excusés(ées) : Mmes GUILIANI Patricia et NAZICAL Marie-Ange et MM. LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo.

RAPPEL L'ENVOI DE COURRIERS :

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

**(CATEGORIE U6 à U13 – GROUPE – POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT :

Par Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Tél : 01. 55. 96. 11. 00 (ACCUEIL)

(Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42).

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et

n° de licence. Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur.....Club x. Licence n°..... pour info : la Technique Monsieur...

U6 / U7

Courrier du KREMLIN BICETRE CSA du 28/09/2021

KREMLIN BICETRE CSA / HAY LES ROSES CA

La Commission demande au HAY LES ROSES CA d'adresser la composition de son équipe sans réponse avant le lundi 11/10/2021 : vous serez sanctionnés d'un **forfait**.

U8 / U9

Courrier de la CAUDACIENNE ES du 28/09/2021

FONTENAY US / CAUDACIENNE ES du 02/10/2021 :

La Commission vous informe que l'horaire officiel est à : **10 H 00**.

La Commission demande aux clubs de **respecter l'horaire**.

Courrier de RUNGIS US du 28/09/2021

Plateau : Pris note de l'absence de RUNGIS US du 02/10/2021.

Courrier de MAISON ALFORT FC du 04/10/2021

Pris note. Vous ne serez pas sur le **Site d'accueil**.

Courrier de l'ENTENTE PERIGNY de Monsieur Sylvain DEFFAND (U8-U9)

Vous devez utiliser la messagerie officielle du club et non la messagerie personnelle.

Dans le cas contraire, les prochaines fois, le courrier ne sera pas traité.

U11

Courrier ARCUEIL COSM du 30/09/2021

FRESNES AAS / ARCUEIL COSM U11 (3 équipes)

La Commission note **le forfait avisé**.

Courriel VITRY ES du 02/10/21 et VITRY CA du 29/09/21

La Commission confirme la **neutralisation des rencontres** du 02/10/2021.

U13

Courrier de VAL FONTENAY AS du 30/09/2021

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY / VAL DE FONTENAY AS U13 - Groupe 4 - Poules ABC (3 équipes) :

Les rencontres sont neutralisées du 02/10/2021.

Courrier de VILLENEUVE ABLON US du 30/09/2021

VILLENEUVE ABLON US / VILLEJUIF US U13 (3 - 4 équipes).

Les rencontres sont neutralisées du 02/10/2021.

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX / CAUDACIENNE ES CRITERIUM (U13) - 7 (2 équipes) du 02/10/2021

La Commission note le **forfait avisé** de la CAUDACIENNE ES pour des licences insuffisantes.

Courrier de NOISEAU SS du 04/10/2021

NOISEAU SS / VINCENNOIS CO U13 Groupe 5 - (1 équipe)

La rencontre est neutralisée du 02/10/2021.

DIVERS

Courrier de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER en U10/11/12/13 du 29/09/2021.

Concernant la modification de terrain. La Commission note que vous jouez au **Stade SOLIGNAT**
Rue JALAPA - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Terrain N°1).

Courriel : ASSOMBA - CRETEIL UF - ENTENTE SANTENY - MANDRES - NOGENT FC du 02/10/2021

La Commission vous confirme que les amendes pour les F.M.I. ne seront appliquées qu'à partir :
du 1^{ER} novembre 2021.

LES AMENDES DES CLUBS NON-PRESENTS AUX 3 REUNIONS :

DES 13 - 20 - et 27 SEPTEMBRE 2021

Les absences à la réunion annuelle de l'ECOLE DE FOOT DE : 100 € PAR CLUB.

SAISON : 2021/2022

N°01 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT ANIMATION »

(PV DU 04/10/2021)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
530263	ARCUEIL COSM	Absence Réunion	Septembre 2021	100,00 €
516843	CHEVILLY LARUE ELAN	Absence Réunion	Septembre 2021	100.00 €
500494	FRESNES AAS	Absence réunion	Septembre 2021	100.00 €
590215	GENTILLY AC	Absence Réunion	Septembre 2021	100.00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Absence réunion	Septembre 2021	100.00 €
519839	VILLEJUIF US	Absence Réunion	Septembre 2021	100.00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>SAISON 2021/2022</u>	<u>Septembre 2021</u>	<u>600.00€</u>

ANNEXE FINANCIERE

Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour Coupe VDM Futsal.	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour coupe VDM Futsal	30,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	40,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM Futsal.	50,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale VDM Futsal.	75,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi foot interclubs.).	100,00 €
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques.	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 €- au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 €- au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 €- / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 €- au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 €- / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 €- / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 €- / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 €- / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 €- au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 €- au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification G. BOULOGNE - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	15,00 €

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 05 octobre 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la **Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.**

560475 VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale **Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h** en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

549877 -CA HAY LES ROSES 94 FUTSAL - FUTSAL D1

Courriel du club du 528/09/21, qui confirme que son jour de ses rencontres à domicile est bien le **samedi à 19h30.**

23974497 : CAL 94 FUTSAL / MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 02/10/21

Courriel de la Municipalité de Hay les Roses du 30/09/2021, informant de la non disponibilité du gymnase jusqu'au 17 octobre 2021 qui a été réquisitionné pour permettre un hébergement d'urgence.
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure qui sera fixée la semaine prochaine.

FUTSAL D2

24062315 : Saint Maurice AJ 2 / Vincennes FC du 09/10/21

Courriel de Saint Maurice Aj du 04/10/21, nous informant de l'horaire du *coup d'envoi à 15h gymnase du Cosec*. Prévenir l'équipe adverse.

560813 - VINCENNES FUTSAL CLUB

Courriel du club du 05/10/21, informant la commission de la difficulté d'obtenir, un gymnase pour disputer les rencontres à domicile.

La commission soutiendra toute proposition pour permettre au club de jouer cette saison y compris si le gymnase se situe dans une commune proche du Val de Marne comme Montreuil par exemple.

N'hésiter pas à vous rapprocher des autres clubs Futsal du District qui pourraient avoir des solutions ponctuellement.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 07 OCTOBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)
POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adverse et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D4.B : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A : BOISSY FC
U18 D3.B : SFC CHENNEVIERES (1)
ST MAUR VGA US (3)
LIMEIL BREVANNES AJ (2)
U16 D3.A : ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.B : LIMEIL BREVANNES AJ (2)
VILLENEUVE ABLON US
CHEVILLY LARUE
U14 D3.B : ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A : CHENNEVIERES SFC (1)
U14 D4.D : CHOISY AS (4)
CDM D2 : LIMEIL BREVANNES AJ (5)
Anciens D3 : TREMBLAY AJ (11)
Anciens +45 Ans. B : SFC CHENNEVIERES (11)

FONTENAY US (12)

Anciens +45 Ans. C : **VITRY ES (12)**

Avis à tous les Clubs de ces Groupes.

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

SENIOSRS D4.A :

- THIAIS FC (3) / CAUDACIENNES ES (2) du 25/09/21

U14 D4.C :

- LUSITANOS US (3) / GENTILLY AS du 25/09/25/09/2021
- LUSITANOS US (3) / BOISSY FC du 02/10/2021

Une nouvelle date sera fixée pour ces rencontres par la Commission des Compétitions.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS Consultable sur internet et Foot Club

Il reste des places dans les dernières divisions, les Clubs qui le souhaitent peuvent adresser un mail pour intégrer un groupe.

RAPPEL : CALENDRIER FEMININE D1

Le Calendrier de la D1 Féminines est consultable sur Foot Club.

Début des Compétitions : **09 Octobre 2021**

Attention, avis aux Clubs : VILLENEUVE ABLON CO (2) est inclus dans le calendrier « Hors Championnat »

CALENDRIERS - MODIFICATIONS

Nouveau :

Seniors D4.A : Intégration de CAUDACIENNE ES (2)

La rencontre du 25.09 est reportée à une date ultérieure et sera fixée par la Commission des Compétitions.

U14 D4.C : Intégration de LUSITANOS US (2)

Les rencontres des 25.09 et 02.10 seront reportées à une nouvelle date par la Commission des Compétitions

+ 55 Ans POULE B : Intégration de AMICALE CLUB 2000

Courrier du Club de AMICALE CLUB 2000, la Commission vous a intégré à la seule place restant disponible dans ce groupe.

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée :

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 07/10/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC	25/09/2021		
Seniors D3 Villiers ES	26/09/2021		
U18 D2 St Maur VGA	26/09/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF	26/09/2021		
U16 D1 US Fontenay	26/09/2021		
Anciens D2 Kremlin	26/09/2021		
Anciens D3 Paris Lisbonne	26/09/2021		
U18 D3 Créteil FU	26/09/2021		
U16 D4 Charenton	26/09/2021		
Anciens D4 Marolles FC D'Alfortville	26/09/2021		
CDM D2 Arcueil	26/09/2021		
CDM D2 Villeneuve AFC	26/09/2021		
Séniors D4			

ES Sourds Vitry Lusitanos St Maur Vers l'Avant	26/09/2021		
--	------------	--	--

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de Match Manquantes :

U18 D3 POULE A : VITRY ES 2 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 26/09/2021 match n°23822814

U16 D3 POULE A : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 2 du 26/09/2021 match n°23451884

U16 D3 POULE C : ST MAUR VGA 3 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 26/09/2021 match n°23452154

U16 D4 POULE A : ORMESSON US 2 / KREMLIN BICETRE CSA 2 du 26/09/2021 match n°23824246

ANNEXES

Club :	521869	ALFORTVILLE US					
Dossier :	19619834	du	04/10/2021	U18 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23450120	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			28/09/2021	28/09/2021	

Club :	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL					
Dossier :	19599715	du	30/09/2021	Cdm D2 (94)/ Phase Unique	Poule U	23839024	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER					
Dossier :	19619828	du	04/10/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23822339	25/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			28/09/2021	28/09/2021	

Club :	500651	BOISSY F.C.					
Dossier :	19599121	du	29/09/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824771	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US					
Dossier :	19599714	du	30/09/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451882	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE					
Dossier :	19599412	du	29/09/2021	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23824376	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			28/09/2021	28/09/2021	

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.					
Dossier :	19600417	du	01/10/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824706	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	500494	FRESNES A.A.S.					
Dossier :	19621309	du	06/10/2021	Coupe Vdm U18 (94)/ Phase 1	Poule Unique	23962012	03/10/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			12/10/2021	12/10/2021	

Club :	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.					
Dossier :	19599415	du	29/09/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822429	25/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						

Motif : 94 1er Forfait Date d'effet Date de fin Fin récidive
 Décision : 94 Amende : 1er Forfait 28/09/2021 28/09/2021

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.					
Dossier :	19621269	du	06/10/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule D	23822523	02/10/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			12/10/2021	12/10/2021	

Club :	514388	NOGENT S/MARNE F.C.					
Dossier :	19599114	du	29/09/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	23824838	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	582537	NUEVE UNO					
Dossier :	19621660	du	06/10/2021	Cdm D2 (94)/ Phase Unique	Poule U	23839022	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.					
Dossier :	19621656	du	06/10/2021	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	23912597	03/10/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.					
Dossier :	19599720	du	30/09/2021	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451796	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	580748	U. FOOTBALL CRETEIL					
Dossier :	19599105	du	29/09/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	23452155	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/10/2021	05/10/2021	
Dossier :	19621672	du	06/10/2021	Coupe Vdm U18 (94)/ Phase 1	Poule Unique	23962004	03/10/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			05/10/2021	05/10/2021	

Club :	535208	VAL DE FONTENAY AS					
Dossier :	19599413	du	29/09/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	23452156	26/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			28/09/2021	28/09/2021	
Dossier :	19599417	du	29/09/2021	U14 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23735085	25/09/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			28/09/2021	28/09/2021	
Dossier :	19621668	du	06/10/2021	Coupe Vdm U18 (94)/ Phase 1		23962010	03/10/2021

Poule Unique

Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		05/10/2021	05/10/2021	

Club :	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY
---------------	---------------	--

Dossier :	19599138	du	29/09/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840534	26/09/2021
-----------	----------	----	------------	-------------------------------	---------	----------	------------

Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		05/10/2021	05/10/2021	